

# JOURNÉES D'ÉTUDE 2026

## Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte

10/11 septembre 2026  
Kursaal Berne



[www.copma.ch/colloque26](http://www.copma.ch/colloque26)

La **Conférence en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA)** est une conférence intercantonale spécialisée de directeurs et directrices. Ses membres sont les cantons. La COPMA coordonne la coopération entre cantons, Confédération et organisations nationales. Elle organise des journées d'étude et d'autres événements, édite la Revue de la protection des mineurs et des adultes (RMA) ainsi que d'autres publications, relève des données statistiques nationales, élabore des rapports et des recommandations et coopère avec les organisations ayant des buts similaires aux siens.



SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DE LA COPMA  
CASE POSTALE  
6002 LUCERNE  
TÉLÉPHONE : 041 367 48 48  
COURRIEL : [INFO@COPMA.CH](mailto:INFO@COPMA.CH)  
[WWW.COPMA.CH](http://WWW.COPMA.CH)

## Protéger et assister dans un contexte d'aide contrainte

Cette année, les Journées d'étude de la COPMA sont consacrées à la question de savoir comment assurer protection, soutien et autonomie dans un contexte d'aide contrainte, et à quels aspects il convient de prêter une attention particulière. Quelque 400 spécialistes issus de différentes disciplines et fonctions sont attendus de toute la Suisse.

La protection de l'enfant et de l'adulte vise à soutenir les personnes ayant besoin d'aide. Si nécessaire, la protection peut et doit être mise en œuvre sans le consentement des personnes concernées, voire contre leur volonté. Cette démarche constitue une atteinte à leurs droits, notamment à leur liberté personnelle. Travailler dans ce contexte de contrainte impose des exigences élevées aux professionnel-le-s impliqué-e-s, qui doivent en permanence être conscient-e-s de leur pouvoir et de leurs responsabilités. Les Journées d'étude de la COPMA sensibilisent à ces enjeux, tout en offrant l'occasion de réfléchir à l'usage de la contrainte et de discuter des alternatives.

**L'après-midi du premier jour**, cinq exposés interdisciplinaires éclaireront le contexte d'aide contrainte et le pouvoir qui lui est associé : la session débutera par des réflexions de fond sur la responsabilité et le pouvoir, ainsi que sur la contrainte et l'autonomie. Elle se poursuivra par un aperçu de la pratique clinique du placement à des fins d'assistance. Une analyse des dynamiques de pouvoir et la présentation d'outils pratiques pour la conduite d'entretiens viendront clore cette première journée.

**La matinée du deuxième jour**, les participant-e-s approfondiront, dans le cadre de **douze ateliers**, des thèmes spécifiques liés au contexte de la contrainte ou à la manière de la gérer de manière pertinente (directives dans le domaine médical, expériences de la police, protection des données, gestion des dossiers, participation, communication, consultation ordonnée, supervision, considérations éthiques, prise de décision assistée et proximité professionnelle).

Deux autres exposés seront proposés **l'après-midi du deuxième jour** : l'un portera sur la judiciarisation de la protection de l'enfance d'un point de vue sociologique, l'autre sur la « Restorative justice » (justice restaurative) comme alternative issue du contexte pénal. Des contributions audio avec des témoignages de professionnel-le-s et de personnes concernées viendront compléter les journées.

Le colloque national bilingue offre une plateforme de réseautage par-delà les frontières cantonales et disciplines spécialisées et permet d'examiner des questions centrales inhérentes à la protection de l'enfant et de l'adulte. Le lien direct avec la pratique quotidienne des participant-e-s occupe à ce titre une place prépondérante.

Nous espérons que ce programme suscitera votre intérêt et nous réjouissons de vous accueillir les 11 et 12 septembre prochains dans notre nouveau lieu de congrès à Berne.

## Jeudi 10 septembre 2026

- dès 12.45 Accueil des participant-e-s aux Journées
- 13.30 **Bienvenue** Kathrin Schweizer, Présidente COPMA et  
**Introduction** Diana Wider, Secrétaire générale COPMA
- 13.45 **Responsabilité et pouvoir dans un contexte d'assistance et de contrainte**  
Jacqueline Fehr (message vidéo) (allemand)
- 13.55 **(Protection de) l'autonomie par une contrainte bienveillante ?**  
Daniel Rosch (allemand)
- 14.30 **Placement à des fins d'assistance : pratique clinique, perspectives controversées et besoin de révision**  
Matthias Jäger (allemand)
- 15.00 Pause
- 15.30 **Contribution audio avec témoignages de professionnel-le-s**  
[www.medienkoffer.ch](http://www.medienkoffer.ch) (français)
- 15.45 **Dynamiques de pouvoir et sensibilité aux rapports de pouvoir dans la protection de l'enfant et de l'adulte**  
Patrick Zobrist (allemand)
- 16.20 **Conduite d'entretien dans un contexte de contrainte : quelles approches ont fait leurs preuves ?**  
Petra Maria Schwarz (allemand)
- 16.55 **Présentation de la deuxième journée**
- 17.00 **Apéritif**  

---
- 19.15 **Dîner (inscription séparée)**  
Kornhauskeller ([www.kornhaus-bern.ch](http://www.kornhaus-bern.ch))

# Vendredi 11 septembre 2026

## PROGRAMME

08.45 **Ateliers – 1<sup>er</sup> tour** (français et allemand)

10.00 Pause

10.45 **Ateliers – 2<sup>e</sup> tour** (français et allemand)

12.00 Buffet

13.20 **Le droit, instrument de contrainte ou de protection ?  
Réflexions sur la judiciarisation de la protection de l'enfance**  
Géraldine Bugnon (français)

13.55 **Restorative Justice (justice restaurative) : des inspirations tirées  
du contexte pénal pour la protection de l'enfant et de l'adulte**  
Claudio Domenig (allemand)

14.30 **Contribution audio avec témoignages de personnes concernées**  
[www.medienkoffer.ch](http://www.medienkoffer.ch) (allemand)

14.45 **Conclusion de l'observatrice des Journées**  
Andrea Abraham (allemand)

15.00 **Fin des Journées**

**Animation des Journées**  
Diana Wider



- Les participant-e-s choisissent **deux ateliers** parmi les propositions suivantes :
- cinq ateliers en français : ateliers 1–5 (atelier 5 avec traduction simultanée)
  - dix ateliers en allemand : ateliers 1, 4–12 (atelier 4 avec traduction simultanée)

## **1 Révision des directives de l'ASSM « Mesures de contrainte en médecine »**

Direction : Paul Hoff et Stéphane Morandi (1 × allemand, 1 × français)

Les directives de l'ASSM « Mesures de contrainte en médecine » sont actuellement en cours de révision. L'atelier abordera les aspects pertinents pour les APEA et les curateurs, expliquera ce qui sera modifié (et pourquoi), quels sont les sujets controversés, etc.

## **2 Secret, confidentialité et protection des données dans l'exécution du mandat**

Direction : Philippe Meier (français)

Après un rappel des règles sur le devoir de confidentialité dans l'exécution du mandat, l'atelier traitera de situations pratiques (en lien notamment avec les questions médicales, de logement ou financières). Il sera aussi question des nouveautés apportées par le projet de révision du Code civil de décembre 2025.

## **3 Participation et protection de l'enfant : des exigences et des contraintes à porter ensemble (enfant, parent-s, professionnels-le-s)**

Direction : Anne-Françoise Pont Chamot et Kim Stroumza (français)

A partir de réflexions issues de recherches en contextes éducatifs, cet atelier explorera comment des réponses professionnelles prenant appui sur les responsabilités et limites de chacun-e peuvent soutenir des interventions orientées vers le bien de l'enfant. Des exigences pas si évidentes à tenir.

## **4 Communiquer sur la mission de protection**

Direction : Manon Schick et Diana Wider (français / traduction simultanée en allemand)

Les APEA et les services des curatelles sont souvent confrontés au défi de la communication : comment communiquer sur leur rôle aux bénéficiaires et leurs proches, de façon compréhensible ? Comment gérer les attaques récurrentes contre les services de protection, de la part des médias, des élus politiques ou sur les réseaux sociaux ?

## **5 Gestion du pouvoir au sein de la police**

Direction : Pascal Geiger (allemand / traduction simultanée en français)

Du fait du monopole de la force, la police dispose de pouvoirs étendus pour accomplir sa mission. Cette position de pouvoir et la manière professionnelle de l'exercer font l'objet de discussions et réflexions régulières au sein de la police. L'atelier fournit un aperçu des expériences issues de la pratique policière, en les mettant en perspective avec le quotidien des APEA et des services sociaux.

## **6 Gestion et consultation des dossiers entre contrainte, transparence et point de vue des personnes concernées**

Direction : Linus Cantieni (allemand)

L'atelier aborde des questions centrales liées à la gestion et à la consultation des dossiers, en tenant compte des défis particuliers du contexte de l'aide contrainte. Une attention particulière est portée aux exigences juridiques et éthiques, ainsi qu'à une pratique professionnelle transparente et orientée vers les personnes concernées.

## 7 Consultation ordonnée – premières expériences avec le Centre pour les familles vivant une séparation CFS

Direction : Charlotte Christener et Martina Suter (allemand)

Le projet pilote CFS a pour objectif de permettre aux parents en conflit d'assumer eux-mêmes la responsabilité à l'égard de leurs enfants et de trouver ensemble des solutions durables dans l'intérêt de ces derniers. Comment se déroule la procédure devant l'APEA et comment s'organise la consultation ? Les objectifs fixés peuvent-ils ainsi être atteints ?

## 8 Faire place à l'irrationnel – supervision psychiatrique

Direction : Jürg B. Zühlke (allemand)

Au cours de l'atelier, une supervision en direct sera réalisée à partir d'un cas proposé par les participant-e-s afin de rendre la réalité de la supervision tangible. La réflexion sur la gestion du pouvoir figure au cœur de l'atelier. L'irrationnel sera mis en relation avec le fonctionnement rationnel des APEA et des services des curatelles professionnels.

## 9 La participation dans le contexte de contrainte des procédures de protection de l'enfant

Direction : Aline Schoch (allemand)

Les procédures de protection de l'enfant constituent un contexte de contrainte en raison de l'obligation de collaborer. Comment satisfaire simultanément aux exigences de participation des personnes concernées ? L'atelier présentera des résultats de recherche mettant en évidence les paradoxes de la participation et permettra de discuter d'approches pratiques destinées aux professionnel-le-s.

## 10 Le nouveau code de déontologie comme repère entre assistance et contrainte

Direction : Julia Venetz et Nadia Bisang (allemand)

À partir de thématiques pertinentes dans le domaine de la protection de l'adulte, l'atelier propose de discuter des principes éthiques fondamentaux qui s'appliquent dans un contexte de contrainte et des éventuels dilemmes qu'ils peuvent susciter. Il montrera comment le code de déontologie du travail social en Suisse peut être utilisé et servir de référence pour la pratique professionnelle.

## 11 Prise de décision assistée – aujourd'hui et demain

Direction : Daniel Rosch (allemand)

À partir d'une étude de cas, les possibilités et les limites de la prise de décision assistée seront présentées et examinées afin de déterminer dans quelle mesure une adaptation législative serait nécessaire pour garantir une mise en œuvre encore plus efficace. Un projet de révision sera ensuite présenté et discuté.

## 12 Proximité professionnelle plutôt que réflexe de distanciation

Direction : Anita Nelson (allemand)

La confiance ne naît pas par hasard. Il s'agit d'un processus fragile qui demande du temps et de la patience. La proximité professionnelle et les micro-offres relationnelles en constituent des éléments clés. Ces aspects seront illustrés à partir de l'exemple de client-e-s difficiles à atteindre (« hard-to-reach »). L'atelier proposera de discuter de la manière dont ces approches peuvent être transposées dans le contexte de la protection de l'enfant et de l'adulte.



## Dates/horaires

Jeudi 10 septembre 2026 / 13h 30 – 17h 00, suivi d'un apéritif

Vendredi 11 septembre 2026 / 08h 45 – 15h 00

## Lieu (→ nouveau lieu de congrès à Berne)

Kursaal Berne, Kornhausstrasse 3, 3013 Berne

(depuis la gare de Berne : 15 min. à pied ou tram no 9 jusqu'à l'arrêt « Kursaal »).

## Langues

Français et allemand, avec traduction simultanée.

Les documents sont disponibles dans les deux langues (français et allemand).

## Groupe cible

Les Journées d'étude s'adressent aux spécialistes de différentes disciplines (en particulier droit, travail social, psychologie) des domaines suivants : APEA, services des curatelles professionnelles, services d'enquête, autorités de surveillance administratives, instances de recours, services sociaux, ainsi que toute autre personne intéressée.

## Inscription

Jusqu'au 16 août 2026 sur [www.copma.ch/colloque26](http://www.copma.ch/colloque26)

**Le nombre de places est limité.** Les inscriptions seront prises en compte dans l'ordre de leur réception. Une confirmation vous sera envoyée après la validation de votre inscription.

## Réservation d'hôtel

Les participant·e·s réservent directement leur hôtel. Les informations sur les contingents d'hôtels réservés sont disponibles sur le site web des Journées.

## Renseignements

Administration des Journées : Barbara Käch, tél. 041 367 48 57, [info@copma.ch](mailto:info@copma.ch)

Direction des Journées : Diana Wider, tél. 041 367 48 87, [diana.wider@copma.ch](mailto:diana.wider@copma.ch)

## Coût

CHF 560.– (y.c. documents, collations durant les pauses, apéritif et buffet)

CHF 80.– en sus pour le dîner facultatif (inscription séparée requise, nombre limité de places attribuées dans l'ordre d'inscription)

En cas d'annulation jusqu'au 16 août 2026, un montant de CHF 60.– sera facturé.

En cas d'annulation ultérieure ou d'absence, les frais de participation restent dus.

L'inscription peut cependant être transférée à une autre personne.

## Site web des Journées

Vous trouverez toutes les informations sur le site Internet des Journées (y compris le formulaire d'inscription) : [www.copma.ch/colloque26](http://www.copma.ch/colloque26)

**Abraham Andrea** Prof. HES, Dr. phil., anthropologue sociale, directrice de l'Institut Enfance, jeunesse et famille, Haute école spécialisée bernoise Travail social

**Bisang Nadia** lic. phil. en travail social et politique sociale, co-directrice d'AvenirSocial, association professionnelle suisse du travail social

**Bugnon Géraldine** Docteure en sociologie, Professeure en travail social et politiques sociales à l'Université de Fribourg

**Cantieni Linus** Dr iur., avocat, chargé de cours à l'Université de Zurich, partenaire chez Rudin Cantieni Rechtsanwält\* AG et kompassus, membre de la commission consultative de la COPMA

**Christener Charlotte** avocate, présidente de l'APEA de Berne (Ville), conférencière, chargée de cours à la FHNW, membre fondatrice de l'association CFS

**Domenig Claudio** Prof. HES, Dr iur., médiateur FSM, Executive MPA, chargé de cours, Haute école spécialisée bernoise Travail social, rédacteur RMA et secrétaire général adjoint de la COPMA

**Fehr Jacqueline** Conseillère d'État du canton de Zurich, cheffe de la Direction de la justice et de l'intérieur, membre du comité de la COPMA

**Geiger Pascal** Major, chef de la police de sécurité de la police cantonale de Bâle-Ville, membre de la direction

**Hoff Paul** Prof. em., Dr méd., Dr phil., président de la Commission Centrale d'Éthique de l'ASSM, président de la sous-commission « Mesures de contrainte en médecine »

**Jäger Matthias** Prof. Dr méd., directeur du service de psychiatrie pour adultes de Psychiatrie Baselland, professeur titulaire à l'Université de Zurich, président du conseil de fondation de Pro Mente Sana

**Meier Philippe** Dr. iur. et avocat, professeur ordinaire, FDCA/Université de Lausanne, membre de la commission consultative de la COPMA

**Morandi Stéphane** Dr. méd., psychiatrie et psychothérapie, Membre de la sous-commission « Mesures de contrainte en médecine », CHUV Lausanne

**Nelson Anita** assistante sociale MSc, Waschsalon Niederdorf, chargée de cours et ancienne enseignante à la Haute école de Lucerne – Travail social

**Pont Chamot Anne-Françoise** professeure associée, HES-SO // Haute école de travail social et de la santé, Lausanne

**Rosch Daniel** Prof. HES, Dr iur./assistant social dipl. HES/MAS Nonprofit-Management/conseiller et thérapeute familial systémique (DGSF)/thérapeute systémique pour enfants et adolescents (hsi), Haute école spécialisée de Lucerne – Travail social

**Schick Manon** journaliste, ex-directrice d'Amnesty International Suisse, directrice du service en charge de la protection de l'enfance dans le canton de Vaud

**Schoch Aline** Dr en sociologie et sciences de l'éducation, collaboratrice scientifique à l'Institut d'aide à l'enfance et à la jeunesse, Haute école de travail social, Haute école spécialisée du Nord-Ouest de la Suisse (FHNW)



**Stroumza Kim** professeure associée, HES-SO // Haute école de travail social de Genève

**Suter Martina** éducatrice sociale / MAS en aide à l'enfance et à la jeunesse, responsable du service de protection de l'enfance, Office de protection de l'enfant et de l'adulte de la Ville de Berne, membre de l'association CFS

**Schwarz Petra Maria** Dr phil., animatrice de séminaires et coach, chargée de cours à la Haute école de Lucerne – Travail social

**Venetz Julia** assistante sociale BSc, centre des mandats de protection de l'adulte de Dietikon, membre de la commission d'éthique et de déontologie d'AvenirSocial

**Wider Diana** Prof. HES, juriste et assistante sociale, secrétaire générale de la COPMA

**Zobrist Patrick** Prof. Dr phil., assistant social, chargé de cours et chef de projet, Institut travail social et droit, Haute école de Lucerne – Travail social

**Zühlke Jürg B.** Dr méd., spécialiste FMH en psychiatrie et psychothérapie, cabinet 4P, Burgdorf

